

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-13-chem | Les Nus-pieds. Item](#)[Diaire | Évacuation des troupes et \[engagement ?\] des bourgeois.](#)

Diare | Évacuation des troupes et [engagement ?] des bourgeois.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0628

SourceBoite_002-13-chem | Les Nus-pieds.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Floquet, Amable](#)

Références bibliographiques[Floquet, Diare, ou Journal du chancelier Séguier en Normandie après la sédition des nu-pieds \(1639-1640\) et documents relatifs à ce voyage et à la sédition](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Evangelus de hont et de .j. m. de hont

Les commissaires nommés par le pape et
autres réunis le 19 Janvier, le cardinal,
le duc, le comte et les barons de Rouen

Il leur a été dit de la part du chancelier
pape et de hont a condition "qu'ils fussent
assurés de S.M. de leur ville sur leur obéissance"

"Il a été unanimement déclaré... qu'ils prendent
en leur garde la ville de Rouen, pour le bon plaisir
de sa majesté; qu'ils se chargent de rendre la
monnaie, de la servir en l'obéissance et fidélité
due au roi leur souverain seigneur, et qu'ils se
connaissent obligés par leur naissance et qu'ils
promettent courir sur sa terre que si venant
troubler le repos, pour la conduite et profit de
celui qui est présent de S.M. leur ordonner et
exécuter de tout le souverain"

A 151

Une ord. du 7 Février (St Germain en
Laye) ...



"S'ils survient à Rouen quelque émotion ou sédition,
le cardinal du qu'onker fera valloir le trouble
et sur les barons qui ont demeurés en ville"

de prendre la somme.

Au cas du retour, le poids restant
rompt la somme et il restera l'ancien
du capital, par exemple de 1000, ou il sera
provisoirement, et doit être et celle
au profit de S.M. (comptes de rétro) et
ou vice versa, et ils seront re-pensés de rétro,
qui arriveront :

Le ~~capital~~^{capital} de quatre doit provenir de
la lecture, le cas de l'H. ville; ceux-ci le
gouverner, ou si de l'autre est fait du bien!

r 245